



**Conférence des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr. limitée
25 septembre 2014
Français
Original: anglais

Conseil du commerce et du développement

Soixante et unième session

Genève, 15-26 septembre 2014

**Projet de rapport du commerce et du développement
à sa soixante et unième session**

Tenue au Palais des Nations, à Genève, du 15 au 26 septembre 2014

Additif

Table des matières

	<i>Page</i>
Résumé du Président.....	2
L'évolution du système commercial international et ses tendances dans une optique de développement	2

GE.14-17253 (F) 260914 260914



* 1 4 1 7 2 5 3 *

Merci de recycler



Résumé du Président

L'évolution du système commercial international et ses tendances dans une optique de développement

(Point 7 de l'ordre du jour)

1. Le Secrétaire général de la CNUCED a ouvert l'examen de ce point de l'ordre du jour, qui était organisé autour de deux réunions-débats, en se déclarant favorable à des règles commerciales multilatérales justes, prévisibles, équitables et opérationnelles. Il a assuré que les États membres continueraient de recevoir une aide, notamment grâce à la définition de «règles assouplies» découlant des travaux de la CNUCED dans des domaines tels que le droit et la politique de la concurrence.
2. Le Secrétaire général a constaté avec préoccupation qu'au niveau planétaire, les flux commerciaux n'avaient pas beaucoup augmenté et que le commerce mondial de biens et de services était toujours nettement moins dynamique qu'avant la crise. Un commerce agricole bien géré pourrait contribuer à l'élimination de la pauvreté, à la sécurité alimentaire, à l'émancipation économique et à la présentation des écosystèmes. Un dialogue plus étroit devait être instauré entre les négociations sur le programme de développement de Doha en cours à l'Organisation mondiale du commerce et le processus de définition des objectifs à atteindre après 2015.
3. Le Directeur général de l'Organisation mondiale du commerce a expliqué où en étaient les négociations commerciales au sein de son organisation et le programme de travail de l'après-Bali, et a souligné qu'il importait de conclure ces négociations afin d'accroître la sécurité alimentaire et d'atteindre les objectifs de développement. La question à laquelle les membres de l'Organisation mondiale du commerce s'efforçaient de répondre ne portait pas sur leurs capacités d'assurer leur sécurité alimentaire, mais sur les disciplines établies d'un commun accord qui permettraient d'appliquer des mesures visant à atteindre cet objectif sans créer davantage de distorsions commerciales ou aggraver la sécurité alimentaire dans les pays tiers.
4. Les représentants de plusieurs groupes régionaux et délégations ont souligné le rôle important que l'agriculture jouait dans leur économie et dans leurs échanges internationaux, et ont évoqué les difficultés de leur pays à développer le secteur et les exportations agricoles. Les mesures protectionnistes comme les contingents tarifaires, les crêtes tarifaires, la progressivité des droits de douane ainsi que les prescriptions sanitaires et phytosanitaires strictes entravaient la croissance du commerce agricole et la progression vers les segments à plus forte valeur ajoutée de la production agricole.
5. Les représentants de nombreux groupes régionaux et délégations et le représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ont constaté que le commerce à lui seul ne suffisait pas pour développer un secteur agricole équitable et durable. L'investissement dans l'infrastructure, en particulier dans les services de facilitation, l'élargissement de l'accès des petits agriculteurs au crédit, le renforcement des capacités de production, la participation accrue du secteur privé, le recours à des technologies plus élaborées et la confiance des consommateurs étaient tous des éléments indispensables au développement du secteur.
6. Des délégations ont souligné qu'il importait que les pays en développement bénéficient de mesures spéciales et différenciées dans le cadre de l'élaboration des règles internationales régissant le commerce agricole. Des mesures telles que les sauvegardes, la protection aux frontières et les subventions de la catégorie verte restaient importantes, en particulier pour les PMA et les petits pays économiquement vulnérables, pour lesquels il

était particulièrement difficile de produire des denrées agricoles compétitives compte tenu de la taille réduite de leur marché intérieur.

7. Un intervenant a constaté que dans les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques, les mesures de soutien interne avaient diminué et que les principales raisons en étaient le coût de ces mesures et les prix relativement élevés des produits de base au niveau mondial. Cette évolution ne devrait pas conduire les pays à relâcher leurs efforts car les prix internationaux pourraient chuter et les subventions augmenter.

8. La plupart des délégations ont estimé que la coopération existante entre la CNUCED, l'Organisation mondiale du commerce et le Centre du commerce international devrait être renforcée afin de développer le commerce agricole dans le cadre du programme de travail de l'après-Bali et du programme de développement pour l'après-2015. La CNUCED devrait aussi s'intéresser davantage au commerce agricole et la quatorzième session de la Conférence prévue à Lima devrait ouvrir un dialogue politique visant à promouvoir une approche holistique du développement du secteur agricole et de l'élaboration de règles commerciales internationales. Les questions de la stabilisation des prix et de la sécurité alimentaire devraient aussi être abordées.

9. Une délégation a estimé qu'en s'intéressant exclusivement au commerce agricole, on risquait de perdre de vue d'autres possibilités importantes de promouvoir un développement équitable et durable, en particulier dans le commerce des matières premières, des biens manufacturés et des services et dans le tourisme.

10. Le Conseil a recensé plusieurs enjeux et domaines d'intervention communs pour lesquels l'aide de la CNUCED pourrait s'avérer nécessaire car celle-ci connaissait bien les politiques commerciales qui contribuaient à un développement équitable et durable et disposait d'un avantage comparatif dans ce domaine. Il s'agissait notamment de la nécessité d'aller vers une production alimentaire à plus forte valeur ajoutée, de diversifier les structures d'exportation des pays, de surmonter les contraintes pesant sur l'offre et de favoriser les flux commerciaux grâce aux secteurs de services connexes, à la politique de concurrence et à d'autres mesures favorables.

11. Des délégations ont aussi estimé que le commerce ne suffisait pas à stimuler la croissance économique et à atténuer la pauvreté. Des mesures complémentaires devaient être prises au niveau national, en particulier en matière de politique industrielle, de politique d'investissement et de politique de concurrence, afin de veiller à ce que le commerce ait des effets positifs.